

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Bernard FRASIAK
M. Romain FERRIER	M. Yannick DUPOUE
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 6 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : économie-pôle commercial : fixation du loyer du local commercial « dépôt de pain » et « bar-restaurant »

**ECONOMIE-POLE COMMERCIAL : FIXATION DU LOYER DU
LOCAL COMMERCIAL « DEPOT DE PAIN » ET « BAR-
RESTAURANT »**

Madame la Présidente informe l'assemblée que des travaux sont en cours au pôle commercial à Crevant-Laveine afin de créer deux cellules commerciales dans l'espace initialement occupé par l'activité de boulangerie-épicerie.

A l'automne 2025, un dépôt de pain sera en place en lien avec un artisan boulanger situé sur la CCEDA.

Suite à la redéfinition de la superficie des locaux, il convient d'établir de nouveaux prix de location pour les locaux professionnels.

Après concertation entre les élus référents de la CCEDA et de la commune de Crevant-Laveine, il a été convenu de fixer les loyers mensuels suivants (les montants ci-dessous s'entendent HT) :

Désignation du local	Superficie en M2	Loyer mensuel HT
Bar-restaurant	129	528€
Local commercial 1 (espace de vente + réserve)	74	300€

Ceci exposé, Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- d'approuver ces nouveaux loyers et indique que ceux-ci seront institués dans les délais suivants :
 - Bar-restaurant avec effet rétroactif à compter du 01/08/2025, précision faite qu'un avenant au bail commercial avec la SARL O'Brin de Folie sera rédigé afin d'actualiser la superficie du local loué et le montant du loyer HT ;
 - Local commercial 1 dès signature du bail commercial avec le futur preneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

